



Règlement du concours « Prince du Carnaval 2025 »

BAL DU GEANT SAMEDI 18 JANVIER 2025

La Société Philanthropique organise le concours du « Prince du Carnaval » qui aura lieu au cours de la soirée du Bal du géant **le Samedi 18 Janvier 2025 de 21h00 à 3h00 à la Salle des Fêtes, Rue de Lille 59270 Bailleul**

ARTICLE 1

Le concours est ouvert à tous les hommes de 18 ans révolus, sans condition de domicile particulier, mais ayant un grand sens de la fête et de la convivialité comme l'inspire le Carnaval de Bailleul.

ARTICLE 2

La participation à ce concours est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement. La société philanthropique se réserve le droit de refuser toute personne ne présentant pas les critères requis à ce concours ou toute personne qui de par son comportement ou ses propos publics porterait atteinte à l'ordre public ou à toutes personnes physiques ou morales. **Les inscriptions sont limitées en tout état de cause à 25 personnes. Le nombre de candidat est limité à 1 par groupe reconnu en tant que tel. (participant au cortège ou non).**

Afin d'avoir une plus grande homogénéité des représentants de groupes locaux, **seuls 4 membres d'un même groupe peuvent se présenter au concours.** Les 4 premiers inscrits seront retenus (1 représentant officiel et 3 candidats libres), et les suivants placés en liste d'attente.

C'est la date et l'heure du dépôt des inscriptions qui fixera la clôture des inscriptions à 25 candidats.

Si le nombre de 25 participants n'est pas atteint, les candidats placés en liste d'attente pourront participer au Concours (dans la limite des 25 participants), et sélectionnés en fonction de leur ordre d'inscription.

ARTICLE 3

Les inscriptions sont ouvertes du :

VENDREDI 06 DECEMBRE 2024 au VENDREDI 10 JANVIER 2025

Elles se feront par envoi du formulaire en ligne, disponible sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

Adresse : <https://forms.gle/VwaDWSRnwBx3Cac46>

ARTICLE 4

Le candidat inscrit s'engage à suivre les règles suivantes :

- Participation à la répétition du Samedi 18 Janvier 2025 à 14h30
- Participation à la soirée du Samedi 18 janvier 2025
- Respect des règles de courtoisie envers le public et les autres candidats
- Respect des consignes données par l'organisateur.
- Respecter et accepter les règles et l'organisation du concours fixé par la Ste Philanthropique

De plus, le candidat vainqueur de ce concours s'engage à :

- Participer aux festivités du Carnaval 2025 et plus particulièrement aux cortèges du Dimanche 2 Mars et Mardi Gras 4 Mars 2025, sur le char de son groupe s'il est membre d'un Groupe Carnavalesque Local, ou sur un char désigné par la société Philanthropique dans le cas où il n'est pas inscrit au cortège.
- Participer à toute autre manifestation pour laquelle la société philanthropique le solliciterait en lui faisant la demande au préalable. (concours d'affiche des enfants, Bal de la reine)
- Le Prince du Carnaval s'engage à être membre du jury lors du concours de masques et d'intrigue organisé par la Ste Philanthropique le Lundi 3 Mars 2025.

ARTICLE 5

Le concours se déroulera en plusieurs phases comprenant entre autres :

- Présentation des candidats à toute la salle
- Phases éliminatoires devant un jury
- Final entre candidats sur la scène de la salle des fêtes.

ARTICLE 6

Le jury sera composé de 9 personnes. Elles seront sélectionnées par la Ste Philanthropique au préalable. Aucun membre du jury ne doit être membre actif au sein de la Société Philanthropique. Néanmoins, la Société Philanthropique organisatrice de la manifestation se réserve le droit de participer aux différentes phases de l'élection et ce afin d'en assurer le bon déroulement. En cas de litige notoire, les membres du bureau de la Ste Philanthropique ont seul pouvoir de décision après discussion avec les membres du jury.

ARTICLE 7

Les candidats se présenteront à la soirée en costume de Carnaval, déguisé ou travesti, sans masque. Le déguisement choisi ne sera pas à connotation religieuse, politique, raciste, publicitaire ou militaire. Pour **les candidats représentant un groupe Carnavalesque Local** inscrit pour la participation aux cortèges, celui-ci **portera le costume du groupe**. Ils devront être dotés d'un grand sens de l'humour, de la gastronomie locale et de l'esprit du Carnaval. **Les candidats devront montrer leur motivation à être le représentant du Carnaval Bailleulois.**

ARTICLE 8

Le gagnant et le second finaliste gagneront chacun un lot qui sera divulgué lors de la répétition le samedi après-midi. Les autres candidats se verront remettre un lot de compensation. Néanmoins, il est rappelé que les participants viennent avec un esprit d'amusement et de fête. Les lots non réclamés par les candidats après le Dimanche 30 Mars 2025 resteront acquis à la société Philanthropique.

ARTICLE 9

Le candidat s'engage aussi à faire respecter par ses supporters les règles élémentaires de courtoisie qui sont de rigueur au cours de cette soirée :

- Respect des autres candidats
- Respect des présentateurs et des organisateurs
- Respect des consignes données par l'organisateur (notamment l'interdiction de monter sur scène pour les supporters)

En cas de manquement à ces règles par ses supporters, le candidat risque :

- Une sanction sur ses points servant à ce concours (sur une épreuve choisie par l'organisateur)
- Une sanction financière (pour les groupes locaux inscrits pour la participation aux cortèges) sur le dédommagement octroyé par la philanthropique.
- La radiation au concours du Prince du Carnaval. (Décidée conjointement entre les organisateurs et les membres du jury.)

ARTICLE 10

L'organisateur de la soirée et du concours ne pourra être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en partie ou en totalité, reporté, modifié ou annulé.

ARTICLE 11

Ce règlement est disponible sur le site de la société philanthropique www.carnaval-de-bailleul.fr

**ENVOYEZ VOTRE PHOTO à l'adresse : inscription-prince@carnaval-de-bailleul.fr
ET UN SLOGAN VOUS CARACTERISANT
LA LISTE DES CANDIDATS SERA VISIBLE SUR LE SITE DE LA
Ste PHILANTHROPIQUE : www.carnaval-de-bailleul.fr**

Annexe au Règlement du concours « Prince du Carnaval »

BAL DU GEANT SAMEDI 18 JANVIER 2025

INSCRIPTION DES CANDIDATS

A compléter et envoyer avant le VENDREDI 03 JANVIER 2025

Adresse : <https://forms.gle/VwaDWSRnwBx3Cac46>



Si le candidat représente un groupe local participant au cortège à la date d'inscription.

En cas de victoire, d'un candidat « libre » le rattachement à un groupe local participant au cortège ne sera pas pris en compte par la Ste Philanthropique après la date d'inscription (**VENDREDI 10 JANVIER 2025**).